

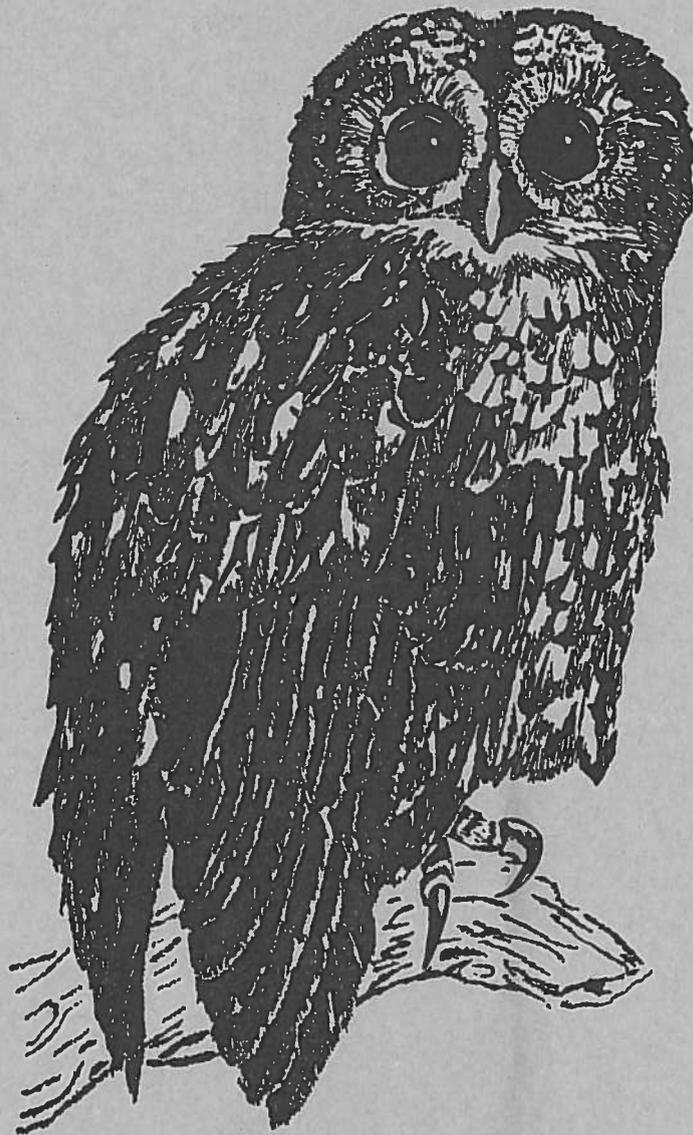
G
E
P
O
P



PICARDIE

NATURE

N° 46



REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIEE PAR LE GROUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE EN PICARDIE

ISSN 0 182 4201

COMMISSION PARITAIRE N° 63860

10 F



Revue trimestrielle publiée par le **Groupe Environnement**

Protection Ornithologie en Picardie

Association régie par la loi de 1901

Affiliée à la **Fédération Française de Sociétés
de Protection de la Nature.**

Agréée par les ministères de l'Environnement,
de l'Équipement et de la Jeunesse et des Sports

Siège social : **MUSEE DE PICARDIE**

rue de la République 80000 AMIENS

Secrétariat : **103 rue Octave TIERCE**

80000 AMIENS tel. 22.43.26.88. CCP Lille 872. 02 E

Directeur de la publication : Patrick THIERY

Dactylographie : Colette Thiery

Mise en page : Bernard COUVREUR

SOMMAIRE

Editorial p 3

Informations p 4 à 6

Tribune libre p 7

En Picardie p 8

L'avie de votre association p 9 et 10

Au calendrier p 11

Encore des poteaux qui tuent p 12 à 14

Adhésion / Abonnement p 15

On brade le Pays Picard

Actuellement à l'étude, l'autoroute A16 traversera dans quelques années le département de la SOMME. Le projet a franchi une nouvelle étape avec la tenue il y a quelques semaines de réunions de concertation animées par des représentants du C.E.T.E. Nord-Picardie (Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement).

Plusieurs tronçons depuis AMIENS jusque la vallée de l'AUTHIE ont été définis et pour chacun d'eux les maires des communes traversées, des représentants du monde agricole, de la chambre de commerce, des administrations, etc... étaient invités à donner leur avis sur un tracé proposé par le C.E.T.E.

Consultation démocratique d'une population concernée par un projet qui va modifier profondément la physionomie de nos campagnes?

A première vue on pourrait le croire, mais pour nous il s'agit plutôt d'une parodie de consultation. C'est tout à fait par hasard que nous avons appris l'existence de ces réunions et nous avons rencontré de grandes difficultés pour obtenir des informations sur leur déroulement, n'étant pas officiellement invités par le service de l'Équipement chargé d'établir la liste des personnes intéressées par le projet (son responsable, pourtant en place depuis plusieurs années, ne connaissait pas le G.E.P.O.P., étonnant non!).

Ces réunions se suivent et se ressemblent. Un peu comme à l'école, le maître présente le sujet: ici, un tracé précis sur une carte au mur. Les élèves, les maires en l'occurrence, vont ensuite au tableau, ils n'ont que quelques minutes pour imaginer les conséquences du tracé sur le patrimoine communal et pour proposer timidement quelques modifications... mineures car il n'est pas question de remettre en cause le tracé ni d'entraîner un surcoût!

Certaines questions reviennent souvent: "nous sommes sous les vents dominants, l'autoroute passe à 200 mètres des habitations, pensez-vous monsieur que les nuisances sonores seront importantes?". On s'attendrait de la part des spécialistes à une réponse

précise ou au moins à un engagement à étudier sérieusement le problème, mais on reste vague, on parle au conditionnel, on n'est pas là pour rassurer le maire soucieux de préserver le cadre de vie de ses administrés.

Quant aux vraies interrogations sur la nécessité de cette autoroute, sur l'abandon sans explications de certaines variantes, sur la possibilité de recours à certaines compensations aux innombrables nuisances (prélèvement d'espaces naturels et agricoles: 7 Ha au kilomètre, enclavement de la faune, des activités agricoles, de la vie sociale, altération des paysages, bruit, pollution par le produit de lessivage de la chaussée en temps de pluie), elles sont d'emblée classées hors sujet. Pas question de les évoquer devant les organisateurs dont la devise semble être, à l'égard des maires, attendre qu'il soit trop tard pour faire changer les choses.

On brade le Pays Picard; disparition des chemins, regroupement des voies communales entre les villages pour limiter le nombre de passerelles qui franchiront l'autoroute. Un remembrement rural précèdera sa construction. Autrefois chargée d'histoire, la terre n'est plus alors considérée que comme un support. Les lieux-dits et les noms donnés aux champs, autant de témoignages de notre culture vont disparaître, les parcelles recevront un numéro.

L'identité culturelle fait sourire les technocrates, elle n'est pas au programme!

Le G.E.P.O.P. trouve indécent la façon dont l'État et les sociétés autoroutières prennent en compte les préoccupations d'environnement des communes rurales. Progressivement on amène les élus locaux à accepter un tracé. L'étau se resserre sans qu'aucun véritable débat public sur les projets autoroutiers en PICARDIE n'ait eu lieu.

Philippe BRUNET et Patrick THIERY

RAGE VULPINE

étude coût-bénéfice de la prophylaxie médicale de la rage vulpine (extrait du bulletin épidémiologique hospitalier).

La vaccination par voie orale des renards contre la rage est appliquée sur le terrain depuis 1986. Lors des premiers essais, les appâts contenant le vaccin furent distribués par des équipes à pied, comme dans tous les pays d'Europe, mais il s'avéra que les limites de cette méthode de distribution seraient rapidement atteintes. En effet, une équipe de 2 personnes en voiture ne pouvait traiter en moyenne que 10 km² par jour, il était donc pratiquement impossible d'organiser la vaccination dans des zones supérieures à 500 km² par département. Compte tenu de la décision des services vétérinaires de vacciner des surfaces de plusieurs kilomètres carrés, il fallait donc trouver une solution plus pratique et surtout plus rapide.

Au mois de mai 1988, le Centre national d'étude sur la rage et la pathologie des animaux sauvages (C.N.E.R.P.A.S.) et l'Entente interdépartementale de lutte contre la rage (E.I.D.) reçurent pour mission de tester, dans le cadre d'un accord de services techniques passé avec l'O.M.S., une méthode de largage utilisant un avion léger et un hélicoptère.

VACCINATION PAR HELICOPTERE : RESULTATS

Méthode

L'appareil survole en 3 passages chaque kilomètre carré à moins de 100 m d'altitude à la vitesse maximum de 120 Km/heure et avec une parfaite visibilité au sol, toute la surface à traiter étant indiquée sur la carte remise au pilote (carte I.G.N.) au 1/100 000°.)

Seules les zones urbaines densément peuplées, les routes à grande circulation et les zones entièrement forestières (à l'exception des clairières et zones ouvertes au milieu des massifs forestiers) ne sont pas survolées. Cette méthode permet de déposer 15 appâts par kilomètre carré de zone survolée.

Résultats (campagne d'automne 1988)

En Haute-Savoie et en Lorraine, un total de 3800 km² ont été couverts par ces opérations en 1988.

Le coût par kilomètre carré

Il a été de l'ordre de 175 F. par km². Ce prix en France est très proche de celui d'une campagne avec une distribution des appâts par des équipes au sol.

Evaluation du coût-bénéfice de la vaccination par voie orale des renards par hélicoptère

Les campagnes de grande envergure, qui ont été conduites au cours des 9 dernières années en République fédérale d'Allemagne, en Italie et en Suisse ont montré que la rage vulpine pouvait être totalement éliminée d'une zone qui a été vaccinée 3 fois aux conditions suivantes :

- a - La vaccination a été pratiquée selon les recommandations techniques de l'O.M.S.
- b - Cette zone s'appuie sur une zone elle-même libre de rage, donc ;
- c - La zone de vaccination est élargie au fur et à mesure de façon à protéger les territoires déjà libérés.

L'O.M.S. considère qu'une zone est indemne de rage lorsque, durant 2 années consécutives, aucun cas de rage n'y a été enregistré.

Le coût de la prophylaxie de la rage humaine et animale pour l'ensemble des 22 départements adhérents à l'E.I.D. a été estimé pour l'année 1987 à 27,5 millions F (tab.1)



TABLEAU I

Coût de la rage dans les départements adhérents à l'E. I. D. FRANCE, 1987 (récapitulatif pour les 22 départements)

Prophylaxie de la rage humaine	Coût en F
Prévention de la rage humaine :	
Consultations : Généralistes	417 150
Spécialistes	417 150
Traitements	3 314 000
Journées de travail perdues	3 064 936
Prophylaxie de la rage animale et divers :	
Primes à la queue : Département	565 700
Etat	2 049 450
Chloropicrine (46,49 F le bidon)	588 831
Vaccination antirabique des bovins	11 513 381
Envoi des prélèvements	186 364
Coût des diagnostics	3 222 350
Dérogation à l'abattage des animaux contaminés par un animal - chiens - autres animaux et vaccination	349 320
Surveillance sanitaire (chiens et autres)	1 510 560
Divers	101 051
Cotisation à l'E.I.D.	230 505
Total	27 536 928

50 % environ du coût de la prophylaxie de la rage humaine (on estime que le nombre de traitements après exposition chez l'homme ne décroît que très progressivement après disparition de la rage animale).

100 % du coût de la chloropicrine (gaz asphyxiant destiné à la limitation des populations de renards).

100 % du coût des primes à la queue (état ou département).

100 % des vaccinations antirabiques des bovins.

100 % du coût des dérogations à l'abattage des animaux contaminés par un animal enragé.

PLANS EUROPEENS DE LUTTE CONTRE LA RAGE : 9;3 millions d'Ecus

La rage est un obstacle au marché intérieur européen .

Constatation qui découle des difficultés à emmener un chat ou un chien pour un court séjour dans un autre état membre de la communauté. On sait que c'est la lutte contre la rage qui a conduit à imposer des quarantaines pour certains pays et des certificats (à contrôler aux frontières) pour tous.

L'éradication de la rage est donc, elle aussi, inscrite à l'horizon 92 et la Commission des communautés vient de faire une proposition de règlement. Des études préalables dans différents pays membres ayant montré qu'il était possible d'éradiquer la maladie dans de grandes régions par vaccination orale, la commission propose une aide financière pour ces actions. Des projets-pilotes seront réalisés en priorité dans les zones frontières et peuvent donner lieu à des collaborations entre plusieurs états-membres.

Le plan de ces projets pour recevoir une aide financière, doit comprendre :

- les organismes chargés des modalités techniques ;
- une description du territoire ;
- les moyens de diffuser l'information aux personnes intéressées, telles que les médecins et les vétérinaires, certains ministères, les sociétés cynégétiques, les écoles de la zone concernée par le projet pilote, la police, les maires etc
- les modalités permettant de diriger les animaux sauvages ou domestiques suspects ou atteints de rage sur un laboratoire diagnostique central .
- les modalités de l'acheminement des renards tués à la chasse au cours de la période suivant les vaccinations, pour la recherche de la tétracycline et la vérification de la formation d'anticorps.
- les modalités du piégeage de petits mammifères sur le territoire au cours du premier mois suivant la vaccination afin d'y rechercher le virus de la rage.

Les plans d'action et les demandes d'aide sont soumis à la Commission par la F.A.C.E.

Le G.E.P.O.P., représenté au sein du comité départemental d'hygiène de la SOMME par Chantal PEGUET, va demander que l'on applique cette méthode de vaccination dans le département.

CHASSE : A PROPOS D'UNE EMISSION TELEVISEE...

On assiste actuellement à une radicalisation de la chasse autour des thèses intégristes défendues par le leader du mouvement d'extrême-chasse : Mr GOUSTAT. Extrême -chasse comme il existe une extrême-droite avec son cortège de mépris, d'intolérance et de violence. Tout ceci apparaissait clairement à travers les reportages diffusés par Antenne 2 le 20 septembre 1989, au cours de l'émission Place Publique, intitulée: «les chasseurs font la loi».

Des reportages qui donnent une idée de l'ambiance qui règne dans les campagnes françaises tenues par les chasseurs. Tout y était: le non respect des lois, le racket sur la propriété privée, l'intimidation, les représailles, sans compter la méfiance des gardes de l'Office Nationale de la Chasse (ONC) qui n'osent plus parler à visage découvert.

Le pouvoir, de droite comme de gauche, couvre cet état de fait et continue à offrir une rente annuelle de plus de 450 MF (45 milliards de centimes) au parti unique des chasseurs: les Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC). 450 MF avec en prime le contrôle d'un établissement public financé à 100% par les fonds publics (l'ONC) et la main mise sur la garderie-agents publics chargés de la police.

Les chasseurs français prélèvent chaque année sur le patrimoine collectif national et international, plus de 50 000 000 d'animaux sauvages, dont 50% d'oiseaux migrateurs. Ce prélèvement représente une valeur marchande de 1300 MF et un volume de 120 000 m³; imaginez un tas d'animaux sauvages morts, égal à 2 fois 1/2 le volume de l'Arc de Triomphe...

En échange de ce prélèvement, les chasseurs paient effectivement à l'Etat, à travers leur permis 500 MF de taxes (permis de chasser); lequel Etat s'empresse de retourner l'argent. C'est comme si, à la sortie du supermarché, le caddie bien rempli, on vous rendait la somme que vous avez réglée à la caisse.

Les chasseurs paient et l'Etat rembourse. Les naturalistes, eux, comme tous les citoyens non chasseurs, perdent annuellement 50 millions d'animaux sauvages ... gratuitement.

Certains naturalistes résistant mal à la pression constante de la Direction de la Protection de la Nature au

Ministère de l'Environnement, peuvent être tentés par l'aventure de la collaboration avec les chasseurs. Toutes les expériences de ce genre ont malheureusement échoué.

On ne collabore pas avec des organismes qui tiennent entre leur main l'argent et tous les pouvoirs; dans ces conditions, la collaboration mène inévitablement à l'échec. Il faut résister et exiger une réforme des structures et une modernisation du droit de chasse reposant sur des principes d'égalité, de liberté et de justice. Résister, même si cette résistance conduit momentanément à un durcissement des positions, voire à des représailles de la part des organismes dominants. Aucun milieu, aucune espèce, aussi prestigieuse soit-elle, ne justifie qu'on cautionne par notre attitude ou nos déclarations, un organisme arc-bouté sur ses privilèges qui, par ses structures ou son fonctionnement, refuse d'appliquer les valeurs fondamentales de la démocratie. Faut-il le rappeler, par exemple, que la loi VERDEILLE vient d'être déclarer par les tribunaux, à deux reprises, contraire à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le préalable indispensable à la reprise du dialogue avec les chasseurs me paraît être au minimum:

- la reconnaissance effective du droit de non-chasse,
- le strict respect des lois et règlement en vigueur,
- l'indépendance totale de la garderie,
- la fin du monopole des FDC et une gestion des taxes cynégétiques par un organisme réellement public.

Devant l'inertie complice du pouvoir politique, les tribunaux restent notre seul recours; Les tribunaux et le public. Un public qui n'y comprend rien dans la gestion du lièvre et de la perdrix mais qui a bien vu, l'autre soir, sur Antenne 2, que la chasse à la française prenait de plus en plus des allures de mafia sicilienne.

Durant combien d'années, l'Etat tolérera-t-il ce qui, aux yeux de l'Europe toute entière, apparaît de plus en plus comme un gros accroc dans la démocratie française ?

Et si j'attrape le virus de l'anti-chasse dans ce contexte favorable à l'épidémie, je me rassure en pensant qu'après tout, l'anti-chasse comme l'anti-apartheid ne sont pas des maladies très graves.

*Roger MATHIEU
Vice-Président de la FRAPNA
auteur de «la chasse à la française» -1987-*

Sauver avant de savoir.

Sur les 26.000 ha de la forêt de Bugojno en Yougoslavie, il y a 25 ans, il ne restait qu'une quinzaine d'ours, peut-être 20. Aujourd'hui 250 "fauves" parcourent la réserve, parce qu'un jour le Président TITO a frappé sur la table en disant : "J e veux des ours". Monsieur Kuna, un amoureux de la nature mais sans culture scientifique s'en est occupé et maintenant les ours sont là.

Archibald Quartier, au creux du Van , dans le Canton de Neuchâtel, en Suisse, a réussi depuis longtemps à réintroduire le Lynx. Lui est un "savant" mais comme il n'imaginait pas se promener lui-même avec un collier autour du cou, il a dispensé les lynx réintroduits du port d'un tel engin : Il en sait quand même pas mal à leur sujet depuis qu'il les observe et Il y a des lynx dans le Jura suisse.

Il y a d'autres exemples plus anciens comme le Bouquetin du Grand Paradis ou le bison à Bialowiesza.

Partout au commencement une volonté politique

Certes, l'étude est nécessaire, mais comme le disait avec humour A.Collet, Directrice au Laboratoire des Mammifères marins de La Rochelle : "Nous les scientifiques, nous sommes terribles : nous sommes capables de découvrir qu'un animal qui ne trouve pas à manger près de chez lui, va plus loin chercher sa nourriture".

Certes, le savant intervient pour quantifier les phénomènes, mais pour qu'il y parvienne, encore faut-il qu'il puisse en observer et donc dans le domaine de l'éthologie, qu'il reste quelques représentants vigoureux de l'espèce.

Sinon, comment aurons-nous le temps d'apprendre que l'éléphant qui réagit si intelligemment dans ses relations sociales comme à l'évolution de son milieu, a lui aussi une période d'adolescence - cette période de la croissance qui après trois millions d'années - ou davantage - reste encore si mystérieuse chez l'homme, comment l'Ours blanc ne gèle-t-il pas en sortant de l'eau glacé alors qu'il se contente de s'ébrouer avec désinvolture ou ce que fait le dauphin (2) qui nous paraît toujours si enjoué alors que, sans doute, il fait dormir son organisme par parties. Ces "solutions", l'espèce humaine sera peut-être un jour satisfaite de les connaître pour son compte, puisque déjà elle ressent quelques difficultés d'être qu'elle traduit même fréquemment dans le langage courant par l'expression de "survie". Est-ce-

que déjà , inconsciemment, nous ne serions plus en vie ?

Ne nous y laissons pas surprendre.

" Le besoin présumé de connaissance" n'est que trop souvent allégué par les responsables dans le but de retarder les prises de décision..... car les mesures de protection ont souvent un caractère plus urgent que les études scientifiques. (3).

Et, qui parmi nous ne peut citer un exemple où avant de - et pour sauvegarder, on prétend qu'"il faille entreprendre des études préalables , faire des bilans qui feront eux-mêmes apparaître de nouvelles inconnues, puisque c'est le propre de toute recherche en tout domaine de reculer ses limites.

Alors, en suivant ce chemin nous n'en saurons jamais assez pour sauvegarder.

"Toute personne qui observe objectivement la destruction de la Faune et de la Flore devient presque automatiquement un avocat de la nature" (4)

Au contraire, les exemples de Bugojno ou du creux du Van montrent qu'on peut sauvegarder avant d'en savoir assez ou même en en sachant très peu, et que c'est le contraire qui arrive : plus on a sauvegardé, plus on à l'occasion d'étudier. C'est pourquoi - même dans les mouvements de protection de la nature - il s'agit d'inverser les priorités et ...



... de Sauver, avant de Savoir
pour finalement mieux Savoir.
Jean HERBET membre du GEPOP

(1) Au cours de l'adolescence le cerveau de l'homme augmente de 75 % en volume et celui de l'éléphant de près de 65 %

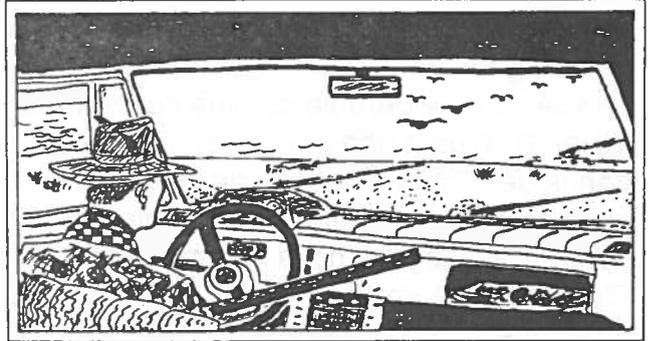
(2) Voir *Homo delphinus* par Mayol, 254 p; (1986) : Le retour de l'homme à la mer.

(3) Schaller / *les pierres du silence : à la recherche de la faune himalayenne*. Denoel (1983)

(4) Schaller (id.)

CHASSE AU HUTTEAU : LA TRADITION SE MODERNISE

Depuis l'ouverture de la chasse au gibier d'eau sur la côte picarde, les ornithologues du G.E.P.O.P. , qui recensent régulièrement en Baie de Somme les populations d'oiseaux migrateurs, ont constaté une nette augmentation de la circulation sur la plage située au nord du CROTOY. La raison de cette fréquentation assidue ? L'utilisation de l'automobile par des chasseurs au hutteau. Fini les longues marches du nemrod qui se rendait dans les mollières, tirant son "cercueil" monté sur roues. Des chasseurs au gibier d'eau n'hésitent pas à utiliser des moyens modernes de communication et de liaison, téléphone, minitel , automobile pour améliorer une pratique dite traditionnelle.



Indépendamment du problème posé, le G.E.P.O.P. rappelle que le préfet de Région, considérant que la circulation des véhicules à moteur sur les plages du département de la SOMME constitue un danger pour la sécurité publique et un trouble de la tranquillité, a pris en 1974 un arrêté la réglementant.

Le G.E.P.O.P. a donc récemment déposé une plainte auprès du Procureur du Tribunal de Grande Instance d'ABBEVILLE pour infraction à cet arrêté. Une liste de numéros d'immatriculation de plusieurs véhicules lui a été envoyé.

Notre intervention est motivée par le développement surprenant depuis quelques mois d'une pratique dégradante et contraire à toute politique de préservation d'un site aussi prestigieux que la Baie de la Somme.

Patrick THIERY

UN JEUNE PHOQUE SUR LA PLAGE DE MERLIMONT

Samedi 30 septembre, il gît sans force, épuisé et amaigri sur le sable de la plage de MERLIMONT (PAS DE CALAIS), malgré les efforts de quelques pompiers de BERCK qui tentent de le remettre à l'eau.

Il y a quelques mois à peine, il s'est trouvé séparé de sa mère et de ses congénères, a dérivé sur de longues distances, venu peut-être des côtes anglaises: "il" est un tout jeune phoque veau-marin, de cette espèce qui fréquente les côtes du nord de l'Europe depuis la Baltique jusqu'à la Baie de Somme et qu'un virus meurtrier a décimé en un an à 80%. Il n'a pas de nom, mais de grands yeux et un museau bien sympathique dans une robe de poils clairs fleurant bon la mer. "Il", car il s'agit bien d'un jeune mâle, est bien près de mourir. Mais il n'est pas abandonné et ne peut se douter de l'énorme machine qui se met en place pour le sauver.

Dès qu'elle est prévenue, l'équipe du Parc Ornithologique du Marquenterre intervient. Peu de temps après c'est celle du GEPOP qui donne les premiers soins sous forme de solution réhydratante administrée à l'animal à l'aide d'un petit tuyau que l'on glisse dans sa gorge. On le transfère ensuite à la réserve du Marquenterre, où une caisse de bois spécialement construite pour le transport des phoques lui offrira un abri plus confortable. Dans la nuit, on prend sa température qui commence enfin à baisser, passant de plus de 39°C à 37°C le matin.

.../...

.../...

Pendant ce temps le sauvetage s'est mis en place. Le seul espoir de "Martial"-car il faut maintenant l'appeler du nom que lui ont donné ses anges gardiens- c'est la clinique pour phoques de PIETERBUREN, au nord des PAYS-BAS, avec laquelle le GEPOP entretient depuis deux ans des rapports étroits et fructueux.

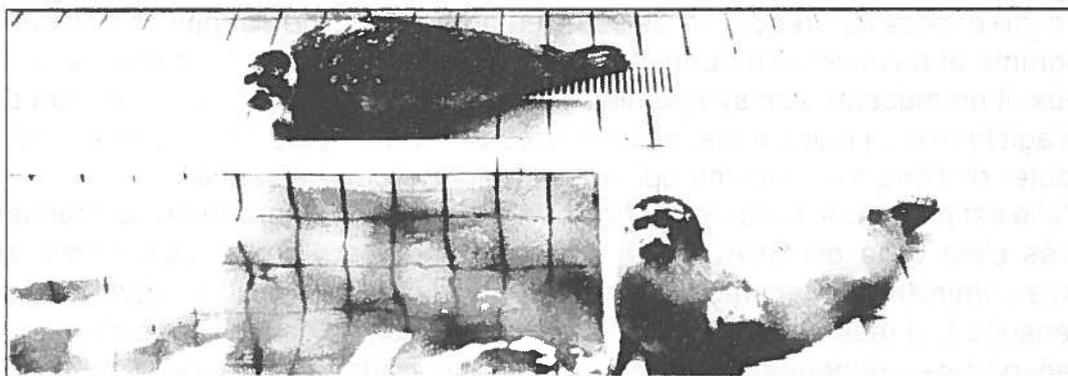
A 20 heures samedi soir, le montage est prêt: Martial devra se trouver le lendemain matin à 11 h30 à l'aéroport du TOUQUET, où l'avion spécial et les spécialistes hollandais viendront le prendre en charge.

Le scénario se déroule comme convenu et Martial, sous les yeux de douaniers un peu surpris mais vite sous le charme, fait connaissance avec Geesje, la jeune "infirmière" hollandaise qui lui donne des "vitamines" afin de le doper avant le voyage vers les PAYS-BAS. Aart, le pilote à qui on demande si ce dimanche mouvementé n'est pas trop pénible, répond dans un sourire: "ne vous inquiétez pas, nous sommes prêts en permanence, en semaine comme les jours fériés". C'est la troisième fois que ce pilote fait le voyage du TOUQUET. La première fois, en avril 88, il a ramené un gros phoque du Groenland qui était venu se perdre sur nos côtes. "Michel", bel animal de plus de 100 kilos, avait alors fait un petit stage à la clinique de PIETERBUREN, avant d'être relâché en Mer du Nord, en pleine forme. Selon toute probabilité, il "court" toujours.

Cette fois-ci, il faudra moins de bras pour hisser à bord le jeune Martial: il ne pèse que 13 kilos, deux fois moins que le poids normal pour sa taille de 80 cms. Il n'a pas fallu une demi-heure pour soigner et embarquer Martial, remplir les formalités, échanger quelques amitiés avec les dernières nouvelles des amis restés à PIETERBUREN, et l'avion est déjà reparti. Une heure plus tard, Martial est "chez lui" ou presque, retrouvant enfin ses congénères et des soins appropriés. Pour l'heure, le rôle des sauveteurs français est terminé; ils sont à peine rentrés chez eux que Martial est déjà dans ses nouveaux quartiers. Quelques heures plus tard PIETERBUREN envoie par télé phone le premier bulletin de santé: selon les premiers tests, Martial n'aurait pas été touché par le virus, mais cela demande à être confirmé. Mais il était temps d'intervenir et les premiers soins dispensés dès le samedi en France ont été sans doute déterminants. Le jeune phoque commence déjà à être nourri de bouilli de poisson et malgré son état d'affaiblissement extrême, on peut lui accorder une bonne chance de survie.

Ensuite, et c'est le but que se fixent tous ceux qui le protègent, en HOLLANDE comme en FRANCE, ce sera le retour à la vie sauvage et à la liberté. Le bicentenaire vécu par un phoque en somme...

Jean-Luc MAURY



Dernière minute: Martial a été relâché, en pleine forme, il y a quelques jours en Mer du Nord.

Samedi 24 février:

entretien du larris de GRATTEPANCHE (élagage d'arbres sur le coteau).
Rendez-vous à 9h30 place de l'église à GRATTEPANCHE. (15 km sud d'Amiens)

Durée la journée, repas tiré du sac.

Lundi 26 février:

"Soirée Busard" : un film "La plaine aux busards et un diaporama illustreront cette soirée, consacrée aux bilans des campagnes de protection que mène le G.E.P.O.P. depuis plusieurs années et à la mise au point de l'action à mener pour 1990 (méthode, répartition géographique des observateurs...)

Rendez-vous à 20h30 salle Dewailly à Amiens(côté piscine Coubertin)

Dimanche 4 mars:

entretien du larris de GRATTEPANCHE.
Même heure , même lieu.

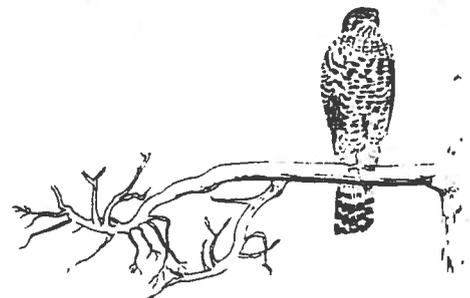
Dimanche 18 mars:

ASSEMBLEE GENERALE DU GEPOP
A PARTIR DE 14H00
SALLE DEWAILLY A AMIENS.

Dimanche 25 mars:

sortie ornithologique en forêt d'HIRSON-ST-MICHEL dans l' AISNE.
Rendez-vous devant la mairie de ST-MICHEL EN THIERACHE à 10h00.

Durée la journée, repas tiré du sac.



Dimanche 29 avril:

sortie ornithologique en Baie d'Authie.
Rendez-vous à 9h30 au parking de la Baie d'Authie au nord de Fort-Mahon
Durée: la journée, repas tiré du sac.

*Nos sorties sont gratuites et ouvertes à tous.
Pour l'observation des oiseaux, des jumelles et une longue-vue sont mises à votre disposition.*

ENCORE DES POTEAUX QUI TUENT

Notre pays, dommage pour l'esthétique, présente des milliers de kilomètre de fils électriques et des millions de pylones. Cette immense toile d'araignée constitue un véritable piège pour l'avifaune. Elle tue en effet des milliers d'oiseaux par an. Pour éviter ce massacre, des solutions existent, mais Electricité de France (E.D.F.) fait la sourde oreille devant les propositions des protecteurs de la nature. Depuis que la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) a décidé de lancer une campagne nationale, à l'image de celle des "Poteaux P.T.T.", les choses semblent évoluer.

Tout d'abord : voyons le sujet plus en détail :

L'HECATOMBE

On estime à plus d'un million le nombre d'oiseaux tués par collision ou électrocutés. Ce bilan est aggravé par l'installation de nouveau modèle de Ligne Moyenne Tension plus meurtriers encore.

Les espèces, les plus touchées, sont les rapaces, cigognes... qui sont déjà très menacées.

LE PHENOMENE

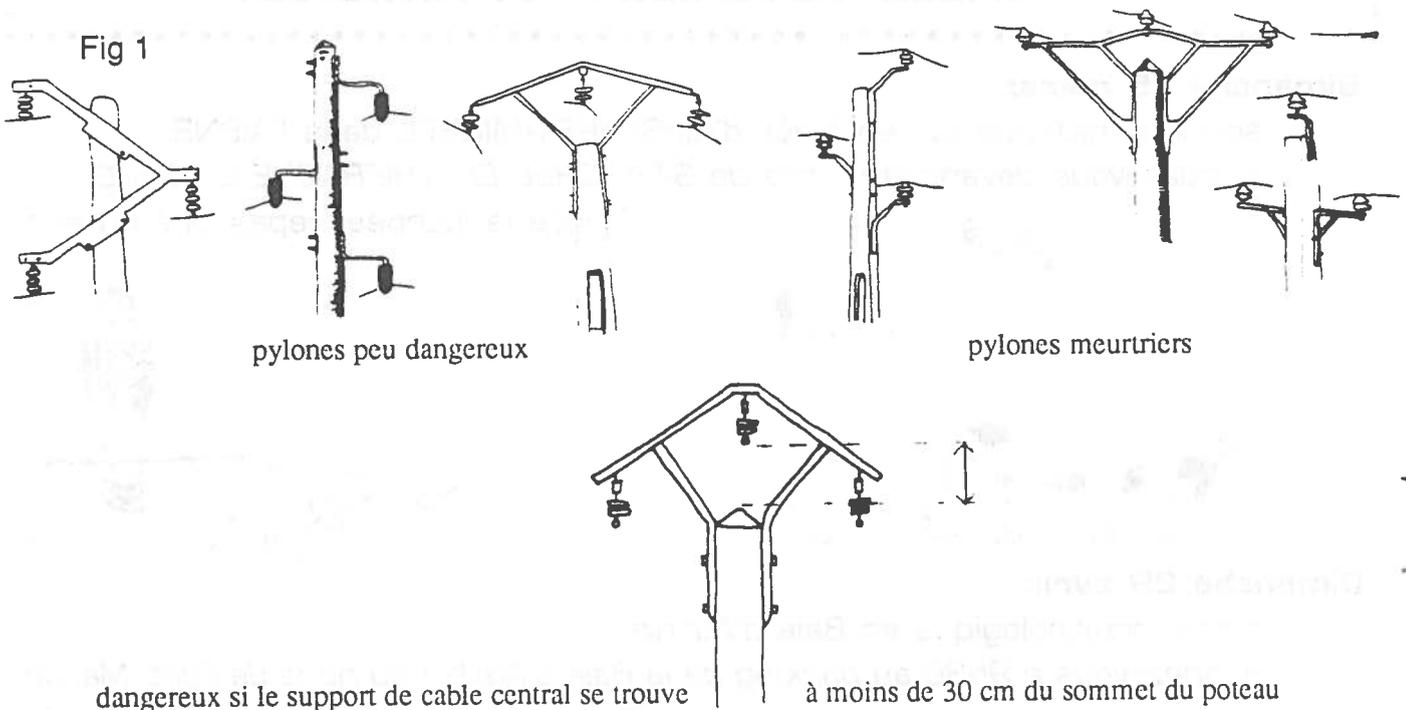
L'impact des lignes est fonction de leur voltage. On distingue

- les lignes haute tension (63.000 à 400 000 V)

Immenses, ces lignes ne peuvent électrocuter mais constituent de véritables barrières qui lorsqu'elles coupent un axe migratoire, sont à l'origine de nombreuses collisions.

- les lignes moyennes tension (15000 à 30000 V)

présentes partout, elles électrocutent les oiseaux s'ils se posent sur un pylone constitué de 3 isolateurs portés par une armature métallique. Il suffit qu'un oiseau touche 2 fils ou un fil et l'armature métallique. Différents système d'armature existent, ils sont plus ou moins dangereux



- les lignes basses tension (220 à 380 V)

peu dangereuses, surtout depuis que l'on a remplacé les lignes à 4 fils par un seul.

L'ACTION DES ASSOCIATIONS

Les grandes associations ont tiré la sonnette d'alarme dès 1979. Même si EDF a montré un intérêt pour ces problèmes (à partir de 1981!), aucune politique cohérente et sérieuse n'était menée pour éviter cette hécatombe, seuls quelques ornithologues arrivaient péniblement à faire modifier localement certains pylones connus pour être très meurtriers.

En 1988, la L.P.O. décide de faire de ce dossier une priorité et rencontre les responsables d'EDF*: le courant semble passer.

Elle élabore un projet de convention tripartite: Ministère de l'Environnement, EDF et LPO, ce projet sera refusé par EDF qui s'associera avec le Ministère de l'Environnement (convention bipartite), attitude qui a jeté un froid chez les ornithologues.

Mais tout récemment les choses semblaient évoluer. Après quelques articles détonnants parus dans la presse nationale, le Ministère reconnaissait le bien fondé de l'action de la L.P.O., et EDF semble se préoccuper sérieusement du problème en publiant notamment différents articles sur le sujet et surtout en donnant des consignes d'utilisation du matériel à moyenne tension (à suivre!).

LOCALEMENT

Dans chaque département, un monsieur "électrocution/collision" est choisi au sein des associations de protection de la nature. Il aura pour fonction de coordonner l'action de la L.P.O. et servira d'interlocuteur à EDF. Le G.E.P.O.P. a bien entendu répondu à la demande de la L.P.O. et assure cette coordination.

Mais pour mener à bien cette action nous avons besoin de vous. Il faut nous signaler les poteaux meurtriers et visiter de temps en temps les poteaux dangereux (fig.1) de votre secteur et nous envoyer rapidement vos résultats. Pour cela utiliser la fiche de la page 14.

* Les objectifs de la L.P.O. sont:

- un arrêt immédiat de la fabrication et de la pose des pylones meurtriers,
- une neutralisation ou un remplacement de la totalité des pylones meurtriers déjà installés,
- une soumission des nouveaux équipements à une étude d'impact et à un label officiel délivré par le Ministère de l'Environnement,
- le classement des différents modèles meurtriers dans la liste des engins prohibés par le code rural.

Pour plus d'information, lire : Electricité de France et le génocide des oiseaux de R. FAURE publié dans la revue "l'Oiseau-Magazine" n°10 1er trimestre 1988.

Laurent GAVORY



COMITE DE SOUTIEN
Brigitte Bardot Docteur Kalmar
Alain Bombard François Merlet
Robert Hainard Haroun Tazieff

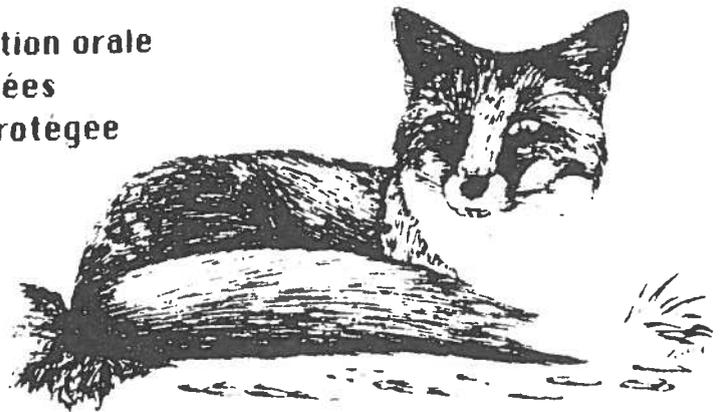
ASPAS
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGE
SIEGE NATIONAL : B.P. 34 - F 26270 LORIOL

PETITION

Considérant que le Renard est un des derniers prédateurs non réintroduit de la faune sauvage, et qu'à ce titre il fait partie du patrimoine naturel;
Considérant qu'il est un prédateur extrêmement utile de campagnols, mulots, rats, souris... et donc un auxiliaire remarquable de l'agriculteur;
Considérant que la rage, dont il est lui-même victime, a été pleinement éradiquée par la vaccination dans les pays européens qui la pratiquent;

L'ASPAS et les soussignés demandent :

- ◇ l'arrêt du génocide du renard
- ◇ la mise en place d'un plan de vaccination orale des renards dans les zones contaminées
- ◇ le classement du renard en espèce protégée



Signez et faites signer:

NOM	Prénom	Adresse complète	Signature

Cette pétition est à retourner à
ASPAS BP 34 F 26270 LORIOL

ADHESION AU G.E.P.O.P. ET ABONNEMENT A PICARDIE NATURE

ANNEE 1990

NOM _____

Prénom(s) _____
(prénoms des différents adhérents)

Profession (facultatif) _____

Adresse _____

Code postal

Ville _____

N° tél (facultatif)

renouvellement

nouvelle adhésion/abonnement

ADHESION AU G.E.P.O.P.

moins de 16 ans _____ 25F

normale _____ 40F

de soutien à partir de _____ 80F

famille _____ 70F + 10F par enfant

couple _____ 70F

ABONNEMENT A PICARDIE NATURE

4 numéros par an _____ 40F

réglement total _____
(adhésion + abonnement)

Réglement à l'ordre du G.E.P.O.P. Musée de PICARDIE 80000 Amiens CCP Lille 872.02 E

Sur simple demande un reçu pour déduction fiscale vous sera envoyé :

ADHESION AU G.E.P.O.S. ET ABONNEMENT A PISCARDIE NATURE

1977 - 1978

NOM _____
PRENOM _____
N° _____
RUE _____
VILLE _____
C.P. _____
PROF. _____
TEL. _____
CIT. _____

ADHESION AU G.E.P.O.S.

Je soussigné(e) _____
N° _____
RUE _____
VILLE _____
C.P. _____
PROF. _____
TEL. _____
CIT. _____

ADHESION A PISCARDIE NATURE

Je soussigné(e) _____
N° _____
RUE _____
VILLE _____
C.P. _____
PROF. _____
TEL. _____
CIT. _____

Je souhaite recevoir gratuitement les prospectus de PISCARDIE NATURE

